



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5477

Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2019 : attribution de subvention d'un montant de 2 634 euros (illuminations) et 1 314 euros (animations) aux associations de commerçants

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5477 - FÊTES DE FIN D'ANNÉE - ILLUMINATIONS ET ANIMATIONS 2019 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'UN MONTANT DE 2 634 EUROS (ILLUMINATIONS) ET 1 314 EUROS (ANIMATIONS) AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les illuminations et les animations des quartiers, mises en place par les associations de commerçants sont des événements majeurs des fêtes de fin d'année montrant le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité.

La Ville de Lyon apporte son concours à ces opérations, très populaires, qui permettent de valoriser les différents quartiers commerçants de la ville.

1 - Illuminations de fin d'année

La mise en lumière des rues a eu lieu du vendredi 15 novembre 2019 au dimanche 12 janvier 2020 inclus.

Chaque année, l'organisation de cet événement fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le montant final de chaque subvention, limité à 20 000 €, correspond à 50% de celui des factures acquittées pour les illuminations 2019.

Les subventions sont versées en deux temps :

1- Une avance, correspondant :

- pour les associations ayant réalisé des illuminations en 2018, à 50% du plus faible montant TTC entre celui des dépenses intervenues en 2018 et celui des devis 2019.
- pour les associations n'ayant pas réalisé d'illuminations en 2018, à 25% du montant TTC des devis 2019.

2- Un éventuel solde, si le montant de l'avance est inférieur à 50% du montant des factures acquittées par l'association au titre des illuminations 2019 et dans la limite de 20 000 €

Dès le mois de janvier 2020, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble de leurs factures, le versement du solde intervenant, le cas échéant, le 1er semestre 2020.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des illuminations 2019 une déduction sera opérée pour la manifestation 2020.

- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2020, le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

II - Animations de fin d'année

Les animations de fin d'année sont organisées par les associations de commerçants ayant présenté un projet en lien avec les fêtes de fin d'année.

Les subventions proposées correspondent à 30 % du montant TTC des devis 2019, plafonnées à 3 000 €

Dès le mois de janvier 2020, les associations sont invitées à transmettre à la Ville de Lyon l'ensemble des factures relatives aux animations de fin d'année.

En cas de :

- versements excédentaires supérieurs à 5 € constatés après réception des factures TTC des animations 2019 une déduction sera opérée pour la manifestation 2020.
- en l'absence de demande de subvention au titre de la manifestation 2020 le bénéficiaire ayant fait l'objet d'un versement excédentaire sera tenu de procéder à son remboursement s'il est supérieur à 5 €

Dans le cas où une association renoncerait à son projet d'illumination ou d'animation après l'adoption de la présente délibération, la Ville de Lyon émettra un titre de recette pour obtenir le remboursement de la subvention.

Elle ne versera pas la subvention si le mandat n'a pas encore été émis.

Par délibération n° 2019/5179 du 18 novembre 2019, vous avez accordé des subventions d'un montant total de 143 616 euros (illuminations) et 22 523 euros (animations) aux associations de commerçants.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- La subvention de fonctionnement d'un montant total de **2 634 €** sera allouée à l'association décrite dans le tableau ci-dessous, pour la mise en place des décorations lumineuses :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de l'avance sur subvention en €
1 ^{er}	TPI – My Presqu’Ile	13 rue du Griffon - 69001	2 100 €
2 ^{ème}	Le Petit Bellecour	30 rue du Plat - 69002	534 €
TOTAL			2 634 €

2- La subvention de fonctionnement d'un montant total de **1 314 €** sera allouée à l'association décrite dans le tableau ci-dessous, pour l'organisation des animations de fin d'année :

Arr.	Association	Siège Social	Montant de la subvention en €
3 ^{ème}	Association des commerçants et artisans Vilette Paul Bert	65 rue Etienne Richerand - 69003	60 €
9 ^{ème}	Centre 9	16 rue St Pierre de Vaise – 69009	1 254 €
TOTAL			1 314 €

3- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 :

- soit : **2 634 €** sur le programme ANIMATIONS; opération ILLUM; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51971
- soit : **1 314 €** sur le programme ANIMATIONS; opération ANICCIAL; nature comptable 6574; fonction 94; chapitre 65; ligne de crédit 51975

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA